DEPARTEMENT du VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT

Accusé de réception en préfecture 095-219502192-20220923-2022-148-DE Date de télétransmission : 27/09/2022 Date de réception préfecture : 27/09/2022

D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ERMONT

COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de septembre à 19 H 00

OBJET: ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Mise en place d'un tarif préférentiel sur toute la programmation du théâtre Pierre Fresnay à destination des agents de la Ville d'Ermont

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 16 septembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Xavier HAQUIN.

N°2022/148

Présents:

M. Xavier HAQUIN, Maire

M. BLANCHARD, Mme MEZIERE, Mme CABOT-BOUVET, M. NACCACHE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoints au Maire*

Mme DAHMANI, Mme MAKUNDA TUNGILA, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, M. CLEMENT, Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux*

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condidtion de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 27 03 [22]

Publiée le : 30 09 22

e Maire,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : *M. ANNOUR* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais voies de recours :

Si vous d'sirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

Accusé de réception en préfecture 095-219502192-20220923-2022-148-DE Date de télétransmission : 27/09/2022 Date de réception préfecture : 27/09/2022

Délibération N° 2022/148

OBJET:

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Mise en place d'un tarif préférentiel sur toute la programmation du théâtre Pierre Fresnay à destination des agents municipaux de la Ville d'Ermont

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29;

VU l'avis de la Commission Attractivité du territoire et Cadre de vie, du 14 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la participation quotidienne des agents municipaux dans la vie locale ;

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de renforcer le lien social au sein de la collectivité en permettant aux agents municipaux d'Ermont de participer à la vie culturelle de la Ville;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la municipalité propose la création d'un tarif préférentiel pour les agents municipaux sur l'ensemble des spectacles proposés dans le cadre de la programmation du théâtre Pierre Fresnay,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la création d'un tarif préférentiel pour les agents municipaux de la Ville d'Ermont, équivalent à 50 % du tarif initial;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme,

Conseiller départemental du Val d'Oise,

Xavier HAQUIN